



QUESTIONS DU CLIENT AUX FOURNISSEURS POTENTIELS DE SERVICES DE GESTION DE L'ÉNERGIE (FSGE)

Énergie NB offre le Programme d'amélioration énergétique des immeubles commerciaux Rénover, c'est économiser dans le but premier d'aider les propriétaires et les exploitants d'immeubles commerciaux à réaliser des projets visant à réduire leur consommation d'énergie, à accroître leur compétitivité et à produire des milieux de travail plus sains et plus confortables.

Avant d'embaucher un vérificateur de l'efficacité énergétique, Énergie NB vous suggère de demander des devis à plus de deux ou trois fournisseurs de services. Chaque devis doit indiquer le coût et l'étendue des travaux. En tant que client, lorsque vous demandez un devis à un fournisseur de services de gestion de l'énergie (FSGE), vous devez lui indiquer ce qui suit :

- les raisons de la vérification énergétique
- les résultats attendus
- les considérations budgétaires et les restrictions relatives au taux de rendement du capital investi pour les rénovations
- toute rénovation ayant un intérêt particulier (p. ex. : si vous êtes intéressé par le chauffage solaire de l'eau)

Énergie NB suggère de poser les questions suivantes aux Fournisseurs de Services de Gestion de L'énergie:

1. Quelles sont les compétences, la formation et les études de votre personnel?
2. À quels autres projets commerciaux ou projets connexes avez-vous participé?
3. Pourriez-vous fournir les références de deux ou trois autres clients?
4. Quand pourriez-vous faire la vérification?
5. Quand pourriez-vous présenter le rapport?
6. En quoi la vérification va-t-elle consister? (C'est-à-dire, quelle sera la <portée> de la vérification? Un essai du moteur souffleur ou une imagerie thermique seraient-ils justifiés ou faisables? Une évaluation intrusive de l'enveloppe du bâtiment serait-elle effectuée? Serait-elle faisable? Utiliserez-vous un logiciel de modélisation?)
 - a. À titre de renseignement, si le test d'infiltrométrie n'est pas typiquement utilisé, il peut convenir dans le cas de certains bâtiments, comme les petites églises. Vérifiez-en la faisabilité auprès du FSGE.
7. D'autres clients ont-ils réussi à mettre en place les améliorations énergétiques que vous avez suggérées et à obtenir des subventions d'Énergie NB?

Pour plus de renseignements sur les compétences des FSGE et le programme Rénover, c'est économiser, veuillez consulter le guide du programme.